CERTIFICAT DE CONFORMITE

Nous soussignés, *ETS GERARD LOUAULT - 3 rue des Prés 89 170 SAINT FARGEAU*, Constructeur, certifions:

A) Que le véhicule

1 Genre : *SREM / SRSP*
2 Marque : *LOUAULT*
3 Type (a) : *SR3CA*
Version (a) : ~~42~~/54 *O / T*
4. Numéro d'identification (b): VF9SR3CA5 4 2 1 6 0 4 6 3
10. Poids Total Autorisé en Charge (T) : (a) *34*
Sous Couvert R.48 (T) (1) (a) *néant / ~~42,5~~ / 54*

I - LIVRE CARROSSE (a)

5. Carrosserie (b) P.T.E...ENG
9. Dimensions (b) : Largeur (m) 2.55
Longueur (m) 13.00
Surface (m²) 33.15
11. Poids à vide en ordre de marche du véhicule (T) (b) : 12.90
13. Charge utile du véhicule (T) (b) : 44.10

est entièrement conforme au type et à la version dont le prototype à fait l'objet du Procès Verbal de Réception ci-dessus et peut, de ce fait, être immatriculé sans réception complémentaire (Voir NOTA 1)

II - LIVRE EN CHASSIS NU (a)

Largeur (m) (b)
Longueur (m) (b)

est entièrement conforme au type et à la version dont le prototype à fait l'objet du Procès Verbal de Réception ci-dessus (Voir NOTA 2)

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Porte à faux avant sans flèche d'attelage (m) (b) 1.000
Porte à faux arrière (m) (b) 2.110
Empattement (m) (b) 2.99
Y minimum (voir point 2.13.1) (m) (b) 3.170
Y maximum (voir point 2.13.2) (m) (b) 3.795
Dispositif de protection latérale : *Oui - ~~Non~~* (a)
Dispositif de protection contre l'encastrement : *Oui - ~~Non~~* (a)

REMORQUES LOUAULT SARL
3, Rue des Pres
89170 SAINT-FARGEAU
Tél. 03.86.74.04.34
Fax 03.86.74.04.08
RCS JOIGNY B 412 001 901
APE 342A
SARL au capital de 200.000,00 euros

B) Que ce véhicule sort de nos usines le 16.07.02.
Pour être livré à

Fait à SAINT FARGEAU, Le 16 Juillet 2002

NOTA 1 : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit être joint au présent certificat, le Procès-Verbal de Réception du Type

rappel : Toute transformation de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles R54 à R62 et R69 à R81 du code de la route ou toute autre modification de véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité (en particulier pour les organes qui font l'objet d'une prescription de conformité à un texte réglementaire) doit faire l'objet :

- d'une déclaration à la préfecture
- le cas échéant, d'une Réception à Titre Isolé par le Service des Mines

NOTA 2 : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule remorqué livré en chassis nu désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat, le Procès-Verbal de Réception du Type et :

- Soit un certificat de carrossage conforme à l'Annexe VII de l'arrêté du 19 Juillet 1954 relatif à la Réception des véhicules.
- Soit un certificat de montage d'une carrosserie conforme à l'Annexe VIII de ce même arrêté ainsi qu'un Procès-Verbal de Réception à Titre Isolé.

(a) Rayer la(les) mention(s) inutile(s).
(b) A compléter.
(1) L'option 42,5 T ne peut être choisie que pour la version 42
L'option 54 T ne peut être choisie que pour la version 54

C.G.C.H. 1992

N° TR3 90022205 M1

DESCRIPTION DES VEHICULES
LOUAULT SR3CA

0 - GENERALITES

0.1 - Nom et adresse du constructeur :

ETS GERARD LOUAULT
3, rue des Prés
89 170 SAINT FARGEAU

0.2 - Marque : *LOUAULT*

0.3 - Genre : *SREM/SRSP*

0.4 - Type : *SR3CA*

Versions : *34 - 42 - 54*
: *O ou T (*)*

() O Châssis non téléscopique ; T : Chassis téléscopique*

1 - CONSTITUTION GENERALE DU VEHICULE

1.1 - Nombre d'essieux et de roues :

3 essieux
6 roues montées en jumelé

1.2 - Dimensions des pneumatiques :

215/75 R 17.5 135/133 J (Version 34)
245/70 R 17.5 143/141 G (Toutes versions)
235/75 R 17.5 143/141 G (Toutes versions)
9.5 R 17.5 143/141 G (Toutes versions)

ou équivalent, soit : *code indice de charge et de vitesse supérieurs ou égaux*

1.3 - Constitution du châssis :

Composé de 2 longerons métalliques réalisés en profilés laminés, tôles pliées ou en mécano-soudure ; entretoises par des traverses.

Le châssis peut être de forme droite ou surbaissée.

2 - POIDS ET DIMENSIONS (Kg et mm)

Version	34	42	54
2.1- Poids Total Autorisé en Charge	34000	34000	34000
2.2 *Sans objet*			
2.3- Poids Total Autorisé en Charge lorsque le véhicule circule sous le couvert de l' autorisation spéciale délivrée en application de l'article R.48 du Code de la Route	néant	42500	54000
2.4- Charges maximales admissibles			
2.4.1. sur essieu 1	8240	10300	10300
2.4.2. sur essieu 2	8240	10300	10300
2.4.3. sur essieu 3	8240	10300	10300
2.4.4. sur sellette	12500	12500	24000

2.5 - *Sans objet*

2.6 - Voie des essieux *de 1600 à 2400*

Version O	Version T
de 4640 à 10690	de 4640 à 15690

2.7- Empattement (entre axe d'attelage et axe de l'essieu 1)

2.7.1 Empattement du tridem *2 x 1360*

CHASSIS NU (*)

2.8 - Poids à vide du véhicule en ordre de marche (ces poids peuvent augmenter en fonction des options d'équipement)

2.8.0 Total	*de 4000 à 12000*
2.8.1 Sur essieu 1	*de 1000 à 3000*
2.8.2 Sur essieu 2	*de 1000 à 3000*
2.8.3 Sur essieu 3	*de 1000 à 3000*
2.8.4 Sur sellette d'attelage	*de 1000 à 3000*

2.9 - Porte à faux avant *de 500 à 2040*

2.10- Porte à faux arrière (à partir de l'axe du tridem) *de 2200 à 6000*

Version O	Version T
de 7340 à 16250	de 7340 à 21250

2.11- Longueur hors tout

2.12- Largeur hors-tout (**) *de 2000 à 3000*

VALEURS LIMITES A RESPECTER APRES CARROSSAGE DU VEHICULE

2.8 - Poids à vide du véhicule en ordre de marché (Valeurs limites minimales pour véhicule carrossé)

2.8.0 Total	*6460*
2.8.1 Sur essieu 1	*1820*
2.8.2 Sur essieu 2	*1820*
2.8.3 Sur essieu 3	*1820*
2.8.4 Sur sellette d'attelage	*1000*

2.9 - Porte à faux avant maxi *2040*

2.10- Porte à faux arrière

2.10.1 Mini sans ferrures ni accessoires	*2200*
2.10.2 Maxi sans ferrures ni accessoires	*6000*
2.10.3 Maxi avec ferrures et accessoires	*6120*

Version O	Version T
16250	21250

2.11- Longueur hors tout maxi

2.12- Largeur hors-tout maxi(**) *3000*

2.13- Intervalle autorisé pour la projection verticale, sur le plan horizontal sur lequel reposent les roues du véhicule, du centre de gravité de la charge ; Cet intervalle est repéré par ses distances extrêmes mesurées à partir de la projection verticale de l'axe de l'essieu sur le plan de projection défini ci-dessus

2.13.1 Distance (Y) mini : *précisée sur le Certificat de Conformité*
2.13.2 Distance (Y) maxi : *précisée sur le Certificat de Conformité*

VEHICULES CARROSSES (*)

2.8 - Poids à vide du véhicule en ordre de marche (ces poids peuvent augmenter en fonction des options d'équipement)

2.8.0 Total	*de 6460 à 32000*
2.8.1 Sur essieu 1	*de 1820 à 8000*
2.8.2 Sur essieu 2	*de 1820 à 8000*
2.8.3 Sur essieu 3	*de 1820 à 8000*
2.8.4 Sur sellette d'attelage	*de 1000 à 8000*

2.9 - Porte à faux avant *de 500 à 2040*

2.10- Porte à faux arrière

2.10.1 sans ferrures ni accessoires	*de 2200 à 6000*
2.10.2 avec ferrures et accessoires	*de 2320 à 6120*

Version O	Version T
de 7340 à 16250	de 7340 à 21250

2.11- Longueur hors tout

2.12- Largeur hors-tout (**) *de 2000 à 3000*

(*) Les dimensions exactes du véhicule sont précisées sur le Certificat de Conformité

() Largeur hors tout de 2500 à 3000 : sous couvert de l'article R.48 du Code de la Route**